

Enfin, en ce qui a trait aux mesures d'importation d'exception, l'Accord assurera la mise en place de moyens permettant de faire face aux préjudices sérieux subis par les producteurs du Québec, tout en mettant les exportations du Canada à l'abri des mesures américaines de sauvegarde qui ne sont pas dirigés contre lui.

Le gouvernement s'était fixé comme objectif d'améliorer l'accès des exportateurs canadiens au marché américain, et cet objectif a été atteint.

#### **SECTEUR MANUFACTURIER**

Ayant subi les effets de barrières tarifaires qui découragent la transformation plus poussée au Québec, les produits à base de ressources naturelles, par exemple les produits forestiers et les produits chimiques, bénéficieront de l'élimination des droits de douane américains. L'élimination des droits de douane des États-Unis sera bénéfique au consommateur. En effet, la suppression des droits applicables à certains produits (produits pétrochimiques et cuir entre autres), assez élevés, sera avantageuse pour le Québec. Dans certains cas, l'accès à une gamme accrue de biens de production exempts de droits, qui serviront à la préparation de produits finis, accroîtra la compétitivité des entreprises. Dans d'autres cas, le fait que la suppression des droits de douane canadiens soit étalée sur dix ans permettra de procéder aux ajustements nécessaires. Les fabricants québécois bénéficieront vraisemblablement d'un meilleur accès au marché public fédéral des États-Unis (4 milliards de dollars CAN).

#### **ÉNERGIE**

Les deux parties ont convenu de réglementer les restrictions à l'importation et à l'exportation de l'énergie, y compris les restrictions quantitatives, les taxes et les exigences de prix minimum à l'importation ou à l'exportation. Le contrôle des exportations est autorisé en cas d'insuffisance des approvisionnements ou à des fins de conservation, mais la proportion des approvisionnements qui était précédemment destinée à l'exportation doit être mise à la disposition de l'autre pays. L'Accord offrira au Québec des possibilités d'expansion de ses exportations d'électricité vers les États-Unis dans un contexte plus sûr.